

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Adduction  
des Eaux de la Lys

Réuni à Aire sur la Lys, le 28 Avril 2009

Etaient présents:

Mme Darnel, MM. Bocquet, Boussemart, Dissaux, Grimonprez, Houssin, Lefebvre,  
Mequignon, Plancke, Schepman, Waymel,

Etaient excusés:

MM. Andries, Beauchamp, Bezirard, Cacheux, Deroo, Douez, Lefait, Leroy, Parent,  
Vandevoorde,

Vu le rapport : 14-09

DECIDE :

- d'approuver l'affectation de l'excédent de recettes de fonctionnement de l'exercice  
2008 au compte 1068 du budget de l'exercice 2009, soit une somme totale de  
385 640,39 €.

VOTANTS : 11

POUR : 11

CONTRE : 0

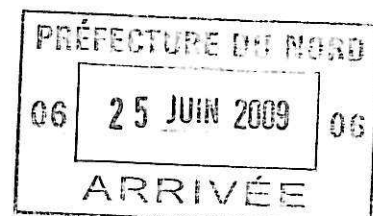
ABSTENTION : 0

Acte exécutoire déposé auprès  
de Monsieur le Préfet, le 24 JUILLET 2009

Le Président,  
Jean Claude DISSAUX

Le Président du Syndicat Mixte  
d'Adduction des Eaux de la Lys

Jean Claude DISSAUX



**OBJET** : Affectation du résultat de l'exercice 2008 sur le budget 2009

Le compte de recettes et dépenses de l'exercice 2008 fait apparaître un excédent de recettes d'investissement de 1 770 089,93 € et un excédent de recettes de fonctionnement de 385 640,39 € soit un excédent de recettes de 2 155 730,32 €.

Le résultat d'investissement a été automatiquement reporté sur la section d'investissement du budget de l'exercice 2009.

Le présent rapport a pour objet l'affectation du résultat de fonctionnement sur l'exercice 2009.

Celui-ci s'élève donc à 385 640,39 €. Il correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement constatées au cours de l'exercice 2008.

En conséquence, il demandé au Comité Syndical de bien vouloir approuver l'affectation de l'excédent de recettes de fonctionnement de l'exercice 2008, soit une somme de 385 640,39€ au compte 1068 du budget de l'exercice 2008.

Vu, le 22 AVR. 2009

**Le Président du Comité Syndical**

**Jean-Claude DISSAUX**

